

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021**

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Présents : 14
Nombre de Votants : 14
Date de la convocation : 7 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin 2021, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de Nieulle-sur-Seudre s'est réuni, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, au lieu permettant de répondre aux règles sanitaires, en la salle des fêtes municipale.

PRESENTS: SERVENT FRANCOIS, CHEVALIER INGRID, BOITEL DOMINIQUE, CHALONY EMMANUELLE, ANGER GERARD, MANCEAU MICHEL, GACHINAT PATRICK, CHAUVET MAGUY, RENOULEAUD BRUNO, VIOLLET GEOFFROY, OCTEAU STEPHANE, TOBI KARINE, MORICE ELODIE, BILLAUD VANESSA

ABSENTS EXCUSES: NEANT

PROCURATIONS : NEANT

Secrétaire de séance : Madame CHALONY Emmanuelle

Une fois l'appel réalisé et le secrétaire de séance désigné,

→ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/04/2021**

- Monsieur le maire demande aux membres de son conseil s'ils ont de nouvelles observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 29 avril 2021. Aucune observation n'étant faite, ce document est adopté à l'unanimité.

→ **ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire fait lecture de l'ordre du jour de la séance, il informe le conseil qu'il souhaite ajouter une question diverse :
 - des propos diffamatoires à son encontre diffusés sur internet par un administré

1- **VOIRIE**

1-1 Présentation du plan de circulation autour de l'église

Monsieur le maire rappelle que plus de 230 lettres ont été adressées aux habitants du périmètre concerné. Sur cette concertation seuls deux administrés nous ont fait parvenir un courrier :

- le premier de M. GACHINAT qui, sans remettre en cause la nécessité d'un plan de circulation, souhaite que la circulation soit inversée.

- le second d'une résidente secondaire de la rue des myosotis qui ne voit pas l'intérêt de ce plan, qu'il va contre la taxe carbone, qu'il faut avant tout faire réduire la vitesse, elle dénonce un habitant de sa rue qui roule trop vite et termine en disant qu'il n'y a jamais eu d'accident.

Monsieur le maire présente la proposition de Monsieur GACHINAT à l'ensemble du conseil municipal. Il indique que bien qu'intéressant il ne peut être retenu, en effet, le service de ramassage des ordures ménagères a été consulté sur les différents projets et les camions n'auront pas de possibilité de circuler convenablement, d'autre part, les usagers de la rue du port paradis ne pourraient pas se rendre à l'église ou à la salle des fêtes sans faire un détour conséquent.

Monsieur le maire rappelle que la commission voirie a émis un avis favorable au plan tel que présenté, le conseil devra se prononcer.

- **(Délibération n°1) : à 13 voix contre une abstention le conseil municipal décide de retenir le plan de circulation validé par la commission Ad'Hoc.**

1-2 Rue des Tamaris – Présentation de l'étude du département pour réfection de la chaussée

Monsieur le maire rappelle que l'entrée du village, par la route de Saint-Martin, n'a pas été terminée. Les eaux pluviales ne sont pas canalisées provoquant des inondations signalées par plusieurs riverains.

Une étude a été demandée à la Direction des Infrastructures (DI) du Département. Celle-ci faisait état d'une dépense de 17 000 € d'étude avec un restant à charge pour la commune de 70 000 € pour les travaux. Au regard du montant, monsieur le maire, après avoir rejeté cette proposition, a demandé à la DI de réétudier le dossier. Une nouvelle proposition est faite avec un montant total inférieur à 150 000 € pour les travaux et un restant à charge de 50 000 € pour la commune. Ce projet, pourra être réalisé à compter de 2022. Monsieur le maire, demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

- **(Délibération n°2) : à l'unanimité le conseil municipal décide de se prononcer favorablement à la réalisation des travaux en 2022.**

1-3 Rue du Port Paradis – Réfection de la chaussée, gestion du pluvial, enfouissement des réseaux

Monsieur le maire rappelle que les travaux entre le chemin des Tulipes – et la sortie du Village vers le port, ne sont pas achevés. La DI peut réaliser une étude sur ces travaux qui pourraient avoisiner les 150 000 euros, avec un reste à charge pour la commune d'environ (50 000 euros)

La réalisation de ce chantier nécessite que l'enfouissement des réseaux aériens soit effectué.

Afin d'avoir un coût global sur cette opération, monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande d'étude auprès des services du SDEER. Il rappelle, que dans ce type de dossier le délai est d'environ 2 ans.

- **(Délibération n°3) : à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le maire à déposer une demande d'étude.**

1-4 Achat d'une épareuse

Monsieur le maire rappelle que lors de l'élaboration du budget 2021, il a été inscrit la somme de 8 000.00 € pour l'achat d'une épareuse (bras broyeur). Les fournisseurs ont été contactés pour un matériel d'occasion. Plusieurs modèles ont été présentés mais ceux-ci sont soit inadaptes soit totalement obsolètes.

Après réflexion, les membres de la commission se sont orientés sur des modèles récents. Trois devis ont été établis. Le devis présenté par les Ets JOURNALEAU est le mieux disant tout en répondant aux attentes

de la commune. Le montant de celui-ci s'élève à la somme de 17 500.00 €. S'agissant de la dépense, monsieur le maire, rappelle que la somme de 10 000 € a été également inscrite au budget pour l'achat d'un véhicule. Les membres de la commission proposent au conseil municipal de retenir la somme inscrite pour le véhicule pour compléter la somme prévue à l'achat de l'épaveuse et de reporter l'achat d'une voiture considérée moins urgent.

➤ **à l'unanimité le conseil municipal approuve la décision de la commission.**

1-5 Nettoyeur haute pression

Monsieur le maire rappelle que lors de l'élaboration du budget 2021, il a été inscrit la somme de 1 200.00 € pour l'achat d'un nouveau nettoyeur haute pression. Monsieur le maire indique que le modèle prévu n'a pas été retenu par les agents, jugé inadapté. Leur choix s'est porté sur un modèle thermique d'une valeur de 598.00 €. Avec l'économie réalisée, la commune a fait l'acquisition d'une lunette de visée.

1-6 Ponton du Port Paradis

Monsieur le maire indique que dans le cadre de ce projet, une demande d'occupation du domaine maritime a été déposée par la commune. Il informe que plusieurs rencontres se sont tenues sur site avec les différents intervenants : DDTM, SMBS, Natura 2000 et que l'architecte de la DDTM a retenu l'esquisse N°1 sur les trois présentées. Celle-ci s'inscrit pleinement dans l'environnement existant en préservant la faune et la flore du site.

L'enveloppe globale est estimée à 3 000.00 €. Les travaux seront réalisés et par l'entreprise PELLETANT et les agents communaux.

1-7 Réfection des routes

Monsieur le maire rappelle que l'entretien des routes et chemins est un travail coûteux et de longue haleine. Il indique que la commission voirie recherche des solutions pérennes et indique que le Syndicat Départemental de la Voirie propose une solution pour effacer les nids de poules dans les différentes rues, plutôt que d'y poser des galettes d'enrobés. En effet, il existe la technique de PATA (Point à Temps Automatique) qui consiste non seulement à boucher les trous mais aussi à fixer la réparation. Cette technique a une durée de vie estimée à plus de cinq ans. Une journée d'intervention est équivalente à une intervention de plus de 8 jours de nos agents.

De plus, cette opération est éligible à une subvention du département. Le conseil doit se prononcer et autoriser le maire à la demander.

à l'unanimité le conseil municipal approuve cette décision

Mme TOBI profite de la thématique abordée pour signaler qu'il convient de réfléchir sur une nouvelle limitation de vitesse rue du Chemin Bas. En effet, celle-ci est actuellement limitée à 70 km heure ce qui à son sens est beaucoup trop rapide. Monsieur le maire charge Monsieur BOITEL d'aborder cette question lors d'une commission voirie.

2- ADMINISTRATIF

2-1 Syndicat de la voirie

Monsieur le maire indique qu'en raison de nouvelles adhésions de collectivités au sein du Syndicat de la Voirie, les statuts sont modifiés.

Pour cette raison, les adhérents, doivent se prononcer sur l'acceptation de ces nouvelles intégrations.

- **(Délibération n°4) : à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts du syndicat de la voirie.**

2-2 Cérémonie patriotique

Monsieur le maire fait part de la demande des anciens combattants du Bassin de Marennes de réunir, en une seule commune, les manifestations patriotiques. Ainsi, par rotation entre les communes du Bassin de Marennes, une seule grosse manifestation, avec les drapeaux et les autorités, aurait lieu sur le canton, notamment pour les cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre.

Ces cérémonies auront lieu à 11h00. Monsieur le maire précise qu'il sera toujours possible, pour les communes, de faire une cérémonie, avant ou après, celle organisée à l'échelle intercommunale.

- **(Délibération n°5) : à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver la mise en place de cérémonies commémoratives conjointes pour les 8 mai et 11 novembre.**

3- FINANCES

3-1 Adhésion service de paie centre de gestion 17

Le maire fait part à l'assemblée, qu'en raison de dysfonctionnement dans les déclarations des charges salariales et notamment auprès des services de l'URSSAF, il y a la possibilité d'externaliser ces tâches au service paie du centre de gestion. A cet effet, il présente le fonctionnement du service dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des salaires.

Il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- Confectionner la paie :
 - du personnel permanent,
 - du personnel remplaçant,
 - des élus,
 - des agents employés sous contrat d'insertion (CA, CAE...),
 - des apprentis,
 - des indemnités de surveillance des instituteurs,
 - des indemnités de conseil des receveurs,
 - des revenus de remplacement (CFA, CPA, ARE).
- Assurer l'édition :
 - des bulletins de salaire,
 - des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel,
 - des états des charges diverses (ASSEDIC, mutuelles, Préfon, etc.),
 - des états récapitulatifs des charges de Sécurité Sociale, retraite (CNRACL, RAFFP et IRCANTEC),
- Élaborer :
 - la préparation du mandatement,
 - le fichier des virements,
 - les états récapitulatifs de fin d'année.
- Assurer le transfert des données sociales DADS-U ou DSN.

Le maire précise que cette prestation, dont les frais d'adhésion s'élèvent à 49 €, est actuellement assurée moyennant une participation de 6,00 € par mois et par bulletin.

- **(Délibération n°6) : à l'unanimité le conseil municipal décide de confier la réalisation des paies et des déclarations sociales au centre de gestion 17.**

3-2 Levée des retenues de garanties – BOULANGERIE et SALON DE COIFFURE

Monsieur le maire informe que les travaux réalisés pour la réserve sèche de la boulangerie et le salon de coiffure ont fait l'objet de garanties financières de parfait achèvement. A la date correspondante, les levées de garanties n'ont pas été payées et, aujourd'hui, elles sont réclamées par les entreprises.

Afin que l'on puisse honorer cette dette, le conseil doit se prononcer sur l'autorisation de payer malgré que le terme soit échu.

Monsieur le maire indique que le montant des levées de garanties s'élève à la somme de 2 192.64 € pour le budget Boulangerie et à 3 466.00 € pour le budget salon de coiffure.

- **(Délibération n°7) : à l'unanimité le conseil municipal, considérant la nécessité de régulariser cette situation, décide de rembourser les sommes aux entreprises concernées.**

3-3 Présentation des offres bancaires relatives à la construction de l'école maternelle

Monsieur le maire indique que pour le financement des travaux de l'école maternelle, trois organismes bancaires ont été contactés : crédit agricole, la poste et caisse d'épargne. Il indique qu'à ce jour seule la banque postale a fait parvenir son offre. De fait, il convient d'ajourner la question et de la reporter à une date ultérieure.

Monsieur le maire indique cependant, qu'il a reçu des accords de principe à l'octroi des subventions pour la DETR à hauteur de 30 % et du Département à hauteur également des 30 %. Il fait part de son scepticisme pour le DSIL.

4- ASSOCIATIONS/MANIFESTATIONS

4-1 Projet de création d'une nouvelle bibliothèque

Monsieur le maire informe avoir reçu, avec Mme CHALONY, adjointe en charge de la Culture/Associations et manifestations, les représentants de la bibliothèque départementale et du conseil départemental.

Lors de cette entrevue, il leur a été expliqué le projet de création de la bibliothèque dans l'ancien local technique sur la place. Les représentants de ces deux entités ont trouvé l'idée très intéressante.

Dans le cas d'une réalisation, la commune pourra prétendre à 30% de subventions par le département pour les travaux si le bâtiment fait minimum 50 M2 auxquels pourront s'ajouter 20% de subventions sur l'aménagement intérieur.

Monsieur le maire indique que ce projet pourra également s'inscrire dans le plan de relance.

Il demande à la commission bâtiment de bien vouloir faire établir des devis, permettant une évaluation chiffrée du projet.

4-2 Fête Nationale – positionnement de la commune sur l'organisation d'une manifestation et d'un feu d'artifice

Monsieur le maire rappelle qu'il convient à la commune de se prononcer sur le maintien d'un feu d'artifice et sur les différentes activités qui peuvent être proposées lors de la fête nationale du 14 juillet.

Il précise que le contexte sanitaire actuel est plus favorable que l'année 2020 et que les mesures sanitaires commencent à s'assouplir.

- **(Délibération n°8)** : à l'unanimité le conseil municipal décide d'organiser un spectacle pyrotechnique le soir du 14 juillet et charge la commission manifestations de bien vouloir organiser les festivités dans le délai imparti.

5. Informations diverses sur les décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations et avancement sur les dossiers en cours.

5-1 Scrutins électoraux

Monsieur le maire rappelle que les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin. Il indique qu'en raison des doubles scrutins il a été nécessaire de changer les bureaux de vote, le bureau de vote numéro 1, au lieu de la salle du conseil, sera dans le réfectoire ; le bureau de vote numéro 2, au lieu de la salle des associations, sera dans la salle des fêtes. En raison des règles sanitaires applicables il est obligatoire d'accueillir les électeurs dans des espaces de 75 m2 par bureau.

Il rappelle que tout le matériel sanitaire : masques, visières, gel hydro-alcoolique sera mis à la disposition des membres des bureaux et des assesseurs.

5-2 Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Monsieur le maire informe que les CRTE ont vocation à participer activement à la réussite de France Relance, le plan de relance économique et écologique de la France, à court terme. A plus long terme, ces contrats permettront d'accélérer les dynamiques de transformations à l'œuvre dans tous les territoires dans les six prochaines années. Ainsi, l'ensemble des territoires de la métropole et des outre-mer se verront proposer l'élaboration d'un CRTE d'ici fin juin 2021. A ce titre, il a été demandé à chaque commune membre de la CDCBM de définir des fiches projets pouvant entrer dans le dispositif. Monsieur le maire indique avoir proposé les fiches suivantes :

- 1- Projet de construction de l'école maternelle (2021) ;
- 2- Transformation d'un bâtiment communal en bibliothèque ;
- 3- Réalisation d'une borne camping-car et borne de recharge pour véhicules électriques ;
- 4- Construction d'un bar/café/brasserie

5-3 Ressources Humaines

Personnel scolaire : une atsem diplômée va effectuer un essai à l'école courant juin, si elle donne satisfaction, elle sera embauchée à la rentrée, en lieu et place d'un personnel ne possédant pas cette formation et non titulaire.

Agence postale communale : afin de libérer du temps à notre comptable nous avons recruté, en CDD, Tom VIOLLET pour tenir la poste, il effectue déjà ce travail, en intérim, à ROYAN. Le temps dégagé à la comptable lui permettra d'être à jour dans la gestion des factures et de la salle des fêtes entre autres.

Agent de voirie : nous avons embauché pour 4 mois Benjamin CHEVALIER pour travailler sur la voirie. La surface communale s'étend au quotidien, les traitements sont interdits, l'effectif actuel ne suffisait pas.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que Madame CHEVALIER Christelle est en arrêt depuis le 28 mai 2021 pour une durée d'un mois.

5-4 Communication

Les membres du conseil municipal sont informés que la commune fait le choix d'une seule édition par an de l'Echo de la Saloche, cette édition devra être prête au maximum au 15 janvier de chaque année.

5-5 Cantine

Madame CHEVALIER Ingrid, adjointe en charge des affaires scolaires, fait part de l'étude actuellement menée sur la possibilité d'entrer dans un groupement de commandes avec Marennes, Le Gua, St-Just, Bourcefranc et le CIAS afin de confier la gestion des repas à un organisme. Elle précise que comme la commune de Le Gua, elle souhaite le maintien de la préparation des repas sur site.

Les avantages pour la commune sont que nous n'aurons plus à gérer les commandes, les menus seront équilibrés, les cycles courts respectés et en conformité avec la loi EGALIM applicable au 1^{er} janvier 2022.

5-6 Travaux de voirie

Monsieur BOITEL Dominique, adjoint en charge de la voirie indique :

Que les travaux rue Isaac Garesché seront achevés à la fin du mois de juillet 2021 ;

Que les travaux rue des Fauvettes seront terminés une fois le marquage au sol réalisé,

Que début juillet, l'entreprise PCV Collectivités procédera au remplacement du revêtement du city stade,

5-7 Espaces verts

Monsieur le maire tient à faire remarquer les aménagements paysagers réalisés par les agents communaux, notamment au niveau de la mairie et du cimetière. Il demande à la commission voirie de réfléchir à l'aménagement rue des fauvettes avec un aménagement raisonné et demandant le moindre entretien.

5-8 Gestion des déchets

Monsieur le maire informe le conseil de la mise en place de deux nouveaux containers à verre et à journaux/magazines par les services de CDCBM. Ils ont été installés sur le parking du cimetière.

5-9 RESE – Présentation de la nouvelle organisation

Actuellement nous dépendons de l'agence de la RESE OLERON pour tout ce qui est eau potable et assainissement. A la rentrée, suite à un redécoupage interne, nous dépendrons de l'agence de Pont-L'Abbé-d'Arnoult. M. BOITEL a rencontré le responsable, cette opération devrait être sans conséquence pour les usagers.

5- Questions diverses :

Semis : comme chaque année la SEMIS présente à la commune son bilan et le compte de résultat de l'année N-1. Il convient au conseil municipal d'approuver les comptes tels que présentés :

A savoir :

Solde débiteur de l'engagement conventionnel 31/12/2019	Bénéfice 31/12/2020	Solde débiteur de l'engagement conventionnel 31/12/2020
- 81 688.35 €	1 800.28 €	- 79 888.07 €

➤ **(Délibération n°9) : à l'unanimité le conseil municipal approuve le bilan et le compte de résultat de la SEMIS présenté au titre de l'exercice 2020.**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des attaques persistantes faites par Monsieur VRAMMONT Alain, à son encontre, en tant que maire de la commune, Monsieur ANGER, adjoint, est également souvent visé.

Il précise que cet administré a franchi un cap en diffusant sur sa page facebook, une vidéo de sa maison et de sa voiture accompagnée de propos diffamants.

Après avoir consulté, monsieur le maire informe le conseil qu'il a déposé plainte, pour ces faits, à la brigade de gendarmerie de Marennes. Il précise que les règles de procédure, en matière de diffamation, sont particulières, la plainte doit être portée par l'intermédiaire d'un avocat et le délai de prescription n'est que de trois mois.

S'agissant d'une attaque liée à la fonction de maire, il demande l'autorisation, au conseil municipal, pour être accompagné dans cette démarche par l'avocat de la commune et que les frais inhérents soient supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

(Délibération n°10) DECIDE : à l'unanimité

De solliciter le cabinet d'avocat SARFATY de Saintes, avocat habituel de la commune

Que les frais inhérents à ce dossier soient pris en charge sur le budget communal.

Tour de table :

- *Madame TOBI indique que le STOP rue du Portail Rouge n'est que très rarement respecté. Monsieur le maire indique que l'arrivée des agents de police municipale devrait faire cesser de tels agissements.*
- *Mme BILLAUD indique que l'impasse des pensées est souvent empruntée à double sens, provoquant des situations accidentogènes.*
- *Monsieur RENOULEAUD indique qu'avec Monsieur VIOLLET ils ont arpenté la commune afin de trouver le lieu idéal pour l'implantation de la borne camping-car. Le stade municipal est suggéré. Monsieur le maire indique que le sujet devra être abordé lors d'une commission voirie.*
- *Monsieur MANCEAU indique que la Banque Alimentaire manque de bénévoles, il invite ses collègues élus à se porter volontaires.*
- *Monsieur OCTEAU indique que rue du Chemin Bas il convient de réfléchir à une autorisation pour les agriculteurs afin que ceux-ci puissent emprunter cette voie en sens inverse en raison de la taille des engins agricoles. Monsieur le maire indique cela n'est pas possible.*

Séance levée à 21h30

Le secrétaire de séance

Le maire,